Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 119 (1974)

Heft: 6

Artikel: Lettre au président du Synode 72

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343870

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nº 6 - Juin 1974

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Lieutenant-colonel EMG M.-H. Montfort Rédacteur adjoint: Lieutenant-colonel EMG Frédéric de Mulinen

Administrateur: Major E. Juvet

Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 39, av. de la Gare, 1003 Lausanne, tél. (021) 20 31 51. Chèques post. 10-5209 – Impression et expédition: Imprimeries Réunies S.A., 33, avenue de la Gare, Lausanne – Annonces: Permédia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique, 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 3.

Permedia - 6002 Lucerne Hirschmattstrasse, 36 Tél. (041) 23 66 66

TARIF DES ABONNEMENTS:

Suisse

1 an: Fr. 26.—

Prix du numéro

Etranger 1 an: Fr. 32.— Fr. 3.—

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite. Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

Lettre au président du Synode 72

NOTE DE LA RÉDACTION

Les délibérations du Synode 72 sur les problèmes de la défense nationale n'ont pas été sans soulever quelques remous. C'est le moins que l'on puisse dire... Nous sommes persuadés que nous intéresserons nos lecteurs en publiant la lettre adressée à ce sujet par le comité cantonal de la SSO fribourgeoise au président du Synode 72. Par combien d'entre nous les inquiétudes qu'elle exprime ne sont-elles pas partagées?

Monseigneur,

Les officiers fribourgeois, que nous représentons, ont appris avec une profonde inquiétude ce qui fit l'objet des délibérations des synodes diocésains réunis à Berne les 15 et 16 février 1974: les synodaux ont eu à se prononcer sur un projet nouveau préparé par les fractions des diocèses de Lugano et de Lausanne, Genève et Fribourg, tendant à encourager « les chrétiens et les hommes de bonne volonté » à œuvrer pour que notre pays soit à même de

- renoncer à la défense armée de son territoire au profit d'une défense de type non violent,
- attribuer à des pays en voie de développement économique les sommes consacrées à l'armée,

— ···

Il n'y eut pas moins de 58 voix en faveur de cette proposition, contre 68 et 4 abstentions.

Nullement rassurés par la mise au point de la Conférence des Evêques suisses des 4-6 mars 1974, dont l'ambiguïté ne laisse pas discerner une réponse claire aux questions immédiates, essentielles, que nous nous posons, nous nous alarmons du résultat de ce vote. Quoique la proposition des fractions tessinoises et romandes n'ait pas été retenue, elle pesa lourdement sur les débats qui suivirent. Elle est surtout significative du courant qu'une forte minorité de synodaux croient devoir insuffler parmi les chrétiens de ce pays.

Chrétiens, nous nous réjouissons de ce que le Synode suisse recherche les voies qui conduisent à la paix, puisque notre engagement à nous, soldats-citoyens, ne vise pas d'autre but que celui d'éloigner la guerre, d'en protéger nos familles, les faibles, les désarmés. Nous donnerons notre sang pour y parvenir, et nous savons qu'il n'y aura pas d'autre alternative que celle-là, car les temps de la fraternité universelle nous paraissent encore fort éloignés.

Par contre, ce qui nous alarme, c'est le fossé que les auteurs du projet de Berne sont en train de creuser entre l'Eglise et le peuple. Ils divisent les membres de l'Eglise: d'un côté, les hommes de « bonne volonté » qui lutteront pour la suppression de l'armée; de l'autre, la masse de ceux qui persistent à croire que la défense d'une communauté passe par la force armée, parce qu'ils en sont convaincus, ou parce que l'Etat le leur demande, ou parce que leur simple bon sens le leur dicte, mais aussi parce qu'ils sont persuadés d'accomplir, en acceptant le sacrifice constant que leur demande le pays, un acte de charité envers la communauté nationale.

En servant sous les armes, les Suisses veulent défendre ce qu'ils sont et ce qu'ils possèdent, y compris la foi chrétienne et le droit de la pratiquer librement. L'idée de Dieu a toujours été présente dans nos rangs, nos aumôniers militaires en sont témoins et la volonté des chefs et des soldats voudrait garantir qu'IN NOMINE DOMINI n'est pas un mensonge.

Et voilà que des membres du Synode suisse nous demandent de renier tout cela en vertu de notre foi!

Nous le ferions si nous avions la certitude de parvenir aux fins que nous souhaitons les uns et les autres: la paix. Nous n'avons pas cette certitude. Nous en avons une autre, fondée sur la connaissance de la nature

humaine, sur l'histoire universelle et sur la recherche scientifique: nous savons que la faiblesse d'un Etat aiguise l'agressivité du plus fort envers le plus faible. Nous savons qu'il se trouve toujours, au milieu d'une population pacifique asservie, des groupes d'hommes qui n'acceptent ni la loi de l'occupant, ni le terrible « silence de la mer » du poète Vercors, et leur combat de résistance attire les pires représailles dont les faibles subissent inévitablement les conséquences les plus atroces. Nous ne citons qu'Oradour-sur-Glane.

Les 58 partisans de la proposition en cause croient-ils pouvoir réformer la pensée de la majorité des citoyens de notre pays et leur faire admettre que la légitime défense, celle d'un petit Etat neutre et pacifique, trouvée juste et bonne même par un Boris Vian, n'est pas une attitude chrétienne? Le Christ ne nous enseigne-t-il pas que « le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis »? Entendait-il qu'il la donne gratuitement, sans autre objet que de se faire tuer, ou bien qu'il la dispute en luttant de toutes ses forces et avec la dernière violence?

Les Chambres fédérales sont entrées en matière sur l'initiative dite de Münchenstein. Le peuple suisse sera appelé à dire s'il consent à statuer sur ceux qui refusent de porter les armes pour motif de conscience. Quelle que soit l'issue du vote, l'objecteur restera, pour ceux qui ont accepté de mettre en jeu leur propre vie pour protéger celles des autres, un homme à la charité et à l'obéissance restreinte, celle que l'on admet à la condition qu'on n'en demande pas trop, puisqu'il a renoncé au don suprême de sa vie.

Où le conduira sa non-violence et son objection? En admettant encore qu'un particulier, qu'un individu puisse à la rigueur choisir cette voie, a-t-on le droit de l'imposer à un peuple tout entier en lui demandant, selon toute probabilité, de disparaître?

Nous vous prions instamment, Monseigneur, de faire savoir aux différents Synodes diocésains notre inquiétude et notre appel à enrayer la marche d'idées que nous jugeons intrinsèquement nuisibles, nuisibles au peuple suisse, nuisibles à la chrétienté. Nous désirons pouvoir redire en tout temps et sans honte la Prière pour la Suisse de Monseigneur Besson:

« ... répandez vos abondantes bénédictions sur elle, sur ses autorités religieuses et civiles, sur ses écoles, son armée... »

car rien ne nous permet d'affirmer que nous ne devrons pas la redire un jour avec la ferveur que suscite le danger. Elle prévaudra alors, sans

aucun doute, sur les erreurs graves qui ont entaché la troisième session suisse des synodes diocésains.

Nous vous prions d'agréer, Monseigneur, nos respectueuses salutations.

Comité cantonal de la SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES OFFICIERS

